

**Demande de dérogation mineure**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **34, avenue Maplewood** et portant sur l'objet suivant :
  - Autoriser l'installation d'un compteur électrique au mur latéral droit du bâtiment, malgré l'article 7.6.2 du Règlement de zonage (1177);
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 6 février 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation du compteur électrique au mur latéral droit du bâtiment sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 19 janvier 2017

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

